

DEC140157DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Jeanpierre, Michel Kokoreff et Cédric Lomba, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7217, intitulée [Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris \(CRESPPA\)](#).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité, UMR7217 intitulée [Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris \(CRESPPA\)](#), dont le directeur est M. Hervé Serry ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Jeanpierre, PU, Michel Kokoreff, PU et Cédric Lomba, CR1, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Le directeur d'unité  
Hervé Serry

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014